

Pourquoi remplacer les compteurs ?

Tous les jours, Enedis amène l'électricité dans les foyers grâce aux câbles électriques qui arrivent aux compteurs de chaque habitation.

Ce réseau électrique que nous connaissons répond aux usages actuels de l'électricité : chauffage, cuisson, eau chaude, lumière. Mais les besoins évoluent, et de nouvelles formes de consommation et de production apparaissent.

Nous pouvons tous devenir producteurs d'électricité en installant des panneaux solaires sur notre toit ou une éolienne dans notre jardin. Nous pouvons aussi utiliser un véhicule électrique pour nos déplacements, qu'il faudra recharger régulièrement pour assurer son autonomie : en mode rapide (1 à 2 heures) la puissance nécessaire équivaut à l'appel de puissance électrique d'un immeuble entier !

Le compteur Linky, tout simplement



EN PLUS DE PRÉPARER L'AVENIR DES RÉSEAUX D'ÉLECTRICITÉ, LE COMPTEUR VOUS APORTE DE RÉELS AVANTAGES EN TANT QUE CONSOMMATEUR :

<p>Avec Linky</p>	<p>Un emménagement simplifié</p> <p>Vous aurez l'électricité en moins de 24h</p> <p>Le coût de cette opération sera diminué et sera à terme de 13,20€. Le prix d'autres prestations sera également en baisse.</p>	<p>Un relevé de consommation sans dérangement</p> <p>Le relevé du compteur s'effectue à distance et sans rendez-vous.</p>	<p>Une détection des pannes plus rapide</p> <p>Les pannes réseau seront détectées plus tôt, les diagnostics seront facilités et les interventions plus rapides.</p>	<p>Une maîtrise de ma consommation facilitée</p> <p>Un meilleur suivi de sa consommation est possible grâce à un espace personnel sécurisé sur www.enedis.fr</p>
<p>Sans Linky</p>	<p>La mise en service électrique s'effectue en 5 jours ouvrés, pour un coût de 27,30€.</p>	<p>La relève compteur nécessite souvent un RDV (2 fois par an) : le client doit donc être présent sur un créneau de 4 heures.</p>	<p>Aujourd'hui, Enedis ne peut pas détecter les pannes réseau, sauf si les clients appellent Enedis pour signaler une panne.</p>	<p>La consommation d'électricité ne peut être connue que tous les 6 mois.</p>

Les compteurs communicants dans le monde

Selon une étude du Cabinet Navigant Research, le nombre de compteurs communicants dans le monde passera à presque 1,1 milliard en 2022. L'Europe, le Canada, les Etats-Unis, la Chine sont tous dans une démarche de déploiement de compteurs communicants.



Plus d'infos

N° vert Linky
0 800 054 659

enedis.fr

Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité. Elle développe, exploite, modernise le réseau électrique et gère les données associées. Elle réalise les raccordements, le dépannage 24h/24, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques indépendamment du fournisseur d'électricité que vous avez choisi

Enedis, entreprise gestionnaire du réseau de distribution d'électricité, procède actuellement à la modernisation des compteurs, pour un réseau public plus performant et de meilleurs services aux collectivités et aux particuliers. Le compteur Linky est un compteur tout comme ses prédécesseurs. Linky est la dernière génération de compteur électrique installé par le distributeur d'électricité. Il est dit « communicant » car il permet de transmettre des informations à distance en utilisant la technologie du Courant Porteur en Ligne (CPL). Il remplacera l'ensemble des compteurs d'électricité sur le territoire français d'ici 2021 pour les particuliers, les professionnels et les collectivités locales disposant d'une puissance de 3 à 36 kVA.

Tout savoir sur le remplacement et l'installation du nouveau compteur dans votre foyer

Enedis vous accompagne pour vous informer au mieux quant au remplacement du compteur d'électricité.

Lors du remplacement du compteur sur votre commune, un courrier d'information vous sera envoyé par Enedis 30 à 45 jours avant. La pose sera assurée par une entreprise de pose partenaire d'Enedis qui mandatera un technicien spécialement habilité et formé à la pose du compteur Linky. Si le compteur est situé à l'intérieur de votre logement, un rendez-vous devra être pris avec vous.

Enedis est particulièrement attentive à la qualité de la prestation réalisée par ces entreprises de pose, et a mis en place de nombreux contrôles. Les équipes d'Enedis sont présentes aux côtés des entreprises de pose et restent à votre écoute.



30 MINUTES EN MOYENNE D'INTERVENTION
Breve coupure de votre alimentation en électricité.



AUCUN TRAVAUX D'AMENAGEMENT NÉCESSAIRES

Emplacement et taille similaires à ceux de l'ancien compteur. Lors de l'intervention, le technicien vérifiera également le réglage de votre disjoncteur, s'il peut y accéder.



INTERVENTION COMPLÈTEMENT GRATUITE
assurée par un technicien d'une entreprise partenaire, reconnaissable par le port de ce logo.



Lors du changement de compteur certains appareils (radio-réveil, four, box internet...) pourront nécessiter d'être remis à l'heure ou relancés. Par précaution, il est conseillé de débrancher les appareils électriques trop anciens.

La pose du compteur est-elle obligatoire ?

Suis-je propriétaire du compteur ?

Non, ce matériel est mis à votre disposition et ne vous appartient pas. Pour réaliser sa mission de service public, et comme il est écrit dans votre contrat d'électricité, Enedis doit avoir accès à ce dispositif de comptage.

Ce changement de compteur est-il obligatoire ?

Oui, il est indispensable et encadré par la loi. Vous ne pouvez donc pas refuser son remplacement. En cas d'obstruction persistante à son changement, vous serez soumis à un « relevé spécial » payant au moins une fois par an. De même, les communes ne peuvent pas interdire le déploiement des compteurs sur leur territoire.



Un projet industriel majeur en France



- 5 000 emplois créés pour réaliser la fabrication et l'assemblage des compteurs. Enedis a retenu 6 constructeurs, dont les usines sont basées en France, pour réaliser la fabrication des compteurs communicants.
- 5 000 emplois dédiés au remplacement des compteurs. La pose des nouveaux compteurs a été confiée à plus de 80 entreprises partenaires, directement implantées dans les bassins d'emploi locaux. L'ensemble des techniciens de pose a suivi des formations adaptées.
- Au total, ce sont 10 000 emplois non délocalisables qui vont être créés sur 6 années consécutives, en France.
- Le recyclage des anciens compteurs sera réalisé en France, en grande partie par des entreprises du secteur protégé, et générera une source d'activité importante.

Dénonçons les rumeurs et fausses informations

Les entreprises de pose (EDP) sont inexpérimentées

Les poseurs recrutés par les EDP sont obligatoirement formés, habilités, encadrés et contrôlés par des techniciens Enedis qui restent extrêmement vigilants sur les plans de la professionnalisation et de la sécurité des poseurs.

FAUX

FAUX

Enedis va pouvoir couper l'électricité à distance sans prévenir le client

L'arrivée des compteurs ne modifie en rien les procédures actuelles pour les personnes rencontrant des difficultés pour financer leurs factures d'électricité (ex : situation d'impayés). Aujourd'hui, comme hier, Enedis réalise l'acte de coupure d'électricité uniquement sur demande des fournisseurs d'électricité et après avoir rencontré le client concerné.

FAUX

Le nouveau compteur déclenche des incendies

Ce compteur ne présente aucun défaut pouvant provoquer un incendie. Le matériel a subi de nombreux tests constructeurs et dans le laboratoire d'Enedis. Il faut rappeler que le risque d'incendie peut exister pour tout matériel ou installation électrique. Il est totalement indépendant du type de compteurs posés. S'agissant de la pose d'un compteur, la qualité du geste technique « de serrage mécanique » des câbles d'arrivée électrique est primordiale. Une sensibilisation particulière est réalisée lors de la formation des techniciens de pose équipés d'un instrument permettant de réaliser parfaitement ce geste technique.

FAUX

Le compteur Linky augmente ma facture

Pour l'installation de ce compteur vous n'avez rien à payer. Les frais de cette intervention sont pris en charge par Enedis. Un compteur Linky compte exactement la même énergie et de la même façon qu'un ancien compteur.

La question de la santé

Le CPL c'est quoi ?

Le CPL consiste à envoyer des informations sous forme de signal électrique qui circule dans les câbles du réseau électrique jusqu'à Enedis.

Le CPL est une technologie employée depuis 50 ans par des millions de personnes dans le monde. Elle est utilisée quotidiennement pour envoyer le signal heures creuses aux compteurs électriques.



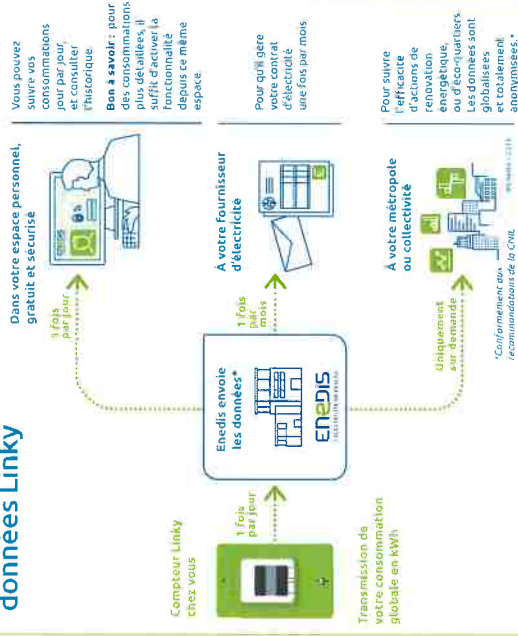
11 millions de ballons d'eau chaude fonctionnent pendant les heures creuses grâce à la technologie CPL.

Des mesures ont-elles été effectuées ?

Comme l'a rappelé le Conseil d'Etat en 2013¹, le compteur communicant respecte l'ensemble des normes en vigueur concernant l'exposition aux champs électromagnétiques et notamment les seuils fixés par l'Organisation Mondiale de la Santé, l'ANFR, agence publique reconnue, spécialiste des champs électromagnétiques la plus reconnue. Les mesures qu'elle a réalisées en laboratoire et chez des particuliers montrent que le champ électrique varie entre 0,25 et 0,8 volt par mètre (V/m) à 20 cm, même en communication, soit très en dessous de la valeur limite réglementaire de 87 V/m. Par comparaison, le champ électrique mesuré pour une ampoule basse consommation est de 15 V/m, pour un ordinateur il est de 4 V/m et pour un four micro-ondes il est de 3 V/m. Pour en savoir plus : www.anfr.fr

¹Ordonnance N° 354327 du 20 mars 2013

Le chemin des données Linky



La vie privée

Quelles données enregistre votre compteur ?

Tout comme l'ancien matériel, le nouveau compteur mesure simplement la consommation globale d'électricité du foyer en kilowattheures. Il ne connaît ni la consommation de votre télévision ou de votre lave-vaisselle, ni vos informations personnelles (ni adresse, ni nom, ni coordonnées bancaires...).

Mes données peuvent-elles être vendues ?

Vos informations personnelles vous appartiennent. Aucune ne peut être transmise à un tiers sans votre accord explicite. Enedis respecte l'ensemble des recommandations de la CNIL.

Mes données sont-elles sécurisées ?

Oui. Cryptées, elles sont transportées et stockées au sein d'un système homologué et audité par l'ANSI¹. Enedis a mis en place un dispositif complet pour anticiper, détecter et juguler toute tentative d'intrusion (équipes dédiées, zones de sécurité...).

¹CNIL - Commission Nationale de l'Informatique et des libertés - ²ANSSI - Agence Nationale des Systèmes d'Information

Le compteur Linky, c'est quoi ?



Le compteur Linky est un compteur d'électricité de nouvelle génération. Un compteur de la même taille que celui que vous avez actuellement chez vous, et qui utilisera les mêmes branchements. La différence ? Grâce à ses caractéristiques techniques, le compteur Linky rend possible la mise en place de nouveaux services, accessibles à tous.

Le compteur Linky chez moi, pour quoi faire ?

Le réseau de distribution d'électricité évolue, pour vous apporter une meilleure qualité d'électricité. Grâce aux compteurs Linky installés dans tous les foyers, Enedis pourra piloter le réseau plus efficacement (automatisation de la relève des compteurs, y compris pour la production d'électricité issue des énergies renouvelables). Le compteur Linky facilitera vos économies d'énergie notamment par un accès simplifié à vos consommations. Enedis s'engage à traiter vos données à caractère personnel conformément à la loi Informatique et Libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978.

Le compteur Linky, élément indispensable

Le compteur Linky, comme l'ensemble des nouvelles technologies déployées sur le réseau, va permettre à Enedis de localiser les pannes à distance et d'intervenir au plus vite pour réparer. Le réseau de distribution s'adapte pour permettre le développement des énergies renouvelables (éoliennes, panneaux photovoltaïques,...) et l'augmentation du nombre de véhicules électriques.

Mes avantages avec le compteur Linky

Le compteur Linky m'apporte plusieurs services immédiats destinés à me faciliter la vie. Je vais devenir un consomm'acteur !

Relevé automatique de ma consommation

AVANT

La plupart du temps, les relevés se faisaient sur rendez-vous.

- **AVEC LE COMPTEUR LINKY**
Mes relevés se font à distance.

Avoir accès à de nouvelles offres

AVANT

Seul mon chauffe-eau se déclenchait à distance sur les heures creuses.

- **AVEC LE COMPTEUR LINKY**
Je peux profiter de nouvelles offres de mon fournisseur d'électricité et piloter mes appareils électro-ménagers plus facilement.

Adapter la puissance de mon compteur

AVANT

Si je voulais changer la puissance de mon compteur et modifier mon contrat, je devais prendre rendez-vous pour le passage d'un technicien.

- **AVEC LE COMPTEUR LINKY**
Plus d'attente ni de rendez-vous, le changement est fait à distance en moins de 24 heures.

Emménager en toute simplicité

AVANT

Pour avoir l'électricité dans mon nouveau logement, je devais attendre le passage d'un technicien dans les 5 jours.

- **AVEC LE COMPTEUR LINKY**
En moins de 24 heures, tout est réglé à distance.

Mieux maîtriser ma consommation

AVANT

Ma consommation réelle n'était relevée que tous les six mois environ.

- **AVEC LE COMPTEUR LINKY**
Je peux suivre ma consommation sur un site Internet, mieux la comprendre et agir pour la maîtriser.



ESPACE PERSONNEL

Pour maîtriser votre demande d'électricité, suivez vos consommations au sein de votre espace personnel en accédant à :

- Vos consommations jour par jour
- L'historique de vos consommations
- Des comparaisons



Connectez-vous sur www.enedis.fr/Linky

Le projet de généralisation du compteur Linky est financièrement équilibré : les gains engendrés par le nouveau compteur (diminution des pertes et des interventions) viendront couvrir les dépenses engagées par Enedis. La pose du compteur ne coûtera rien au client.



Commune concernée :
SAINT SIFFRET

LINKY : LE COMPTEUR CITOYEN AU SERVICE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE



Entreprise de pose :
LS SERVICES

Début de la pose :
Avril 2019

1. Un compteur communicant : qu'est-ce que c'est ?

Comme les compteurs actuels, ils enregistrent la consommation d'énergie. Ils communiquent en plus avec les systèmes d'informations des gestionnaires de réseaux pour permettre, notamment, la remontée des données enregistrées par le compteur.

2. Qui est concerné par le compteur Linky ?

Tous les foyers et bâtiments disposant d'une puissance inférieure à 36 kVa : particuliers, professionnels, entreprises, collectivités, État.

3. Qui pose les compteurs Linky ?

Un technicien spécialement habilité et formé à la pose du compteur Linky, salarié d'Enedis ou d'une entreprise partenaire identifiable par un logo « Partenaire Enedis pour Linky ». Ces opérations sont pilotées par Enedis.

4. Comment se passera le remplacement du compteur ?

45 jours avant l'intervention un courrier d'Enedis informe les clients du remplacement du compteur et du nom de la société sous-traitante en charge de l'intervention.

- Intervention complètement gratuite
- 30 minutes en moyenne d'intervention, avec une brève coupure d'alimentation
- Aucun travaux d'aménagement nécessaires, emplacement et taille similaires à ceux de l'ancien compteur
- Pour vérifier si l'entreprise de pose de compteur est bien un prestataire d'Enedis appelez le 08 00 05 46 59 (08000LINKY).

5. Qu'est-ce que les compteurs communicants vont changer pour moi ?

Le remplacement du compteur ne changera ni mon contrat, ni le prix de la fourniture d'électricité. Les compteurs communicants permettent :
Le relevé des compteurs à distance : plus besoin d'être présent, factures plus précises car les fournisseurs disposent de relevés mensuels.

Un **pilotage du réseau plus efficace** et la réalisation de certaines opérations à distance (augmentation de puissance, changement de tarif).

De nouveaux moyens de suivi, d'analyse et de maîtrise de la consommation : mise à disposition d'un site Internet sécurisé permettant de suivre sa consommation quotidienne d'énergie. Inscription sur www.enedis.fr. D'autres services pourront également être proposés par les fournisseurs notamment.

6. Quels travaux engendrent la pose du compteur Linky ?

Il n'y a ni travaux de voirie, ni sollicitation des services techniques municipaux, car tout se passe chez le client et dans l'enceinte des postes de distribution Enedis. Pour toute question, Enedis reste à la disposition des municipalités.

7. Peut-on refuser la pose du compteur Linky ?

Clients : les compteurs sont des outils de comptage des consommations d'électricité ; ils font partie des biens concédés à Enedis par les collectivités locales. Le client doit donner l'accès au compteur pour permettre à Enedis d'exercer sa mission de service public.

Collectivités : si la commune ou l'intercommunalité a transféré la compétence « autorité organisatrice de la distribution d'énergie » (AODE) à une autorité concédante, elle n'a plus vocation à intervenir en la matière.

8. Quelles données enregistre le compteur Linky ?

Il enregistre les seules données de consommation d'électricité. Celles-ci sont cryptées. Aucune donnée personnelle ne transite dans le système. Ces données de consommation sont la propriété des clients et ne peuvent en aucun cas être transmises à un tiers sans l'accord préalable du client.

9. Quel est le coût global du déploiement du compteur Linky ?

Environ 5 milliards d'euros qui englobent l'achat du matériel, la pose, le développement du système d'information et le pilotage du programme. Cet investissement financé par Enedis sera compensé par les économies réalisées grâce au nouveau compteur.

10. Quelle est la technologie utilisée par le compteur Linky ?

Il n'utilise pas de radiofréquences pour communiquer et respecte l'ensemble des normes sanitaires européennes et françaises. La communication se fait via les câbles électriques existants, en utilisant la technologie CPL (courants porteurs en ligne) utilisée depuis plus de 50 ans, notamment pour envoyer quotidiennement au compteur le signal pour compter en heures pleines ou en heures creuses.

Pour aller plus loin, retrouvez des informations complémentaires sur www.enedis.fr/documents-officiels-linky